

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Continuous pagination.  |

# LE BOURRU,

JOURNAL A L'USAGE DES GENS DE BELLE HUMEUR.

## LA POCHETTE.

### CHANT PREMIER.

Description de la lune et de ses habitants. Louis-Michel y aborde sur un vaisseau à trois quilles. Il a pour généraux Pierre, Adolphe, Marc-Aurèle, Téléphore, John de la verte Erin, Honoré, Adjudant et Jean-Baptiste; tous restes glorieux d'une armée innombrable. Robespierre, Marat, Danton, Auguste et autres, habitants de la lune, vont à leur rencontre, montés sur une barque légère. On vient jeter l'ancre dans une anse, vis-à-vis d'un temple dédié à la déesse Raison.

En face de la terre, au sein de l'empirée,  
Se meut dans l'étendue une terre sacrée.  
Jamais les durs frimas n'en couvrent les vallons,  
Et Phébus constamment lui darde ses rayons.  
Un printemps éternel fait fleurir ses collines,  
Et jamais les moissons ne souffrent des brumes.  
Un océan d'azur baigne ses heureux bords;  
Il recèle en son lit d'innombrables trésors,  
Salaire peu coûteux, d'un prix inestimable,  
Qu'abandonne le flux à l'homme insatiable.  
Du moment où Phébus laisse tout radieux  
La couche de Thétis, pour éclairer les cieux;  
Des milliers de zéphirs, sur les liquides plaines,  
Font eriser en tous sens leurs suaves haleines,  
Et poussent les vaisseaux vers ces bords en-  
chantés,

Où règnent à jamais tous nos libres-penseurs!  
Cette terre inconnue à l'aristocratie,  
Est l'asile léni de la démocratie;  
C'est notre satellite aux reflets argentés.  
O Newton, Arago, vous voilà supplantés!  
Vous assuriez en vain, au nom de la science,  
Que ce sol hérissé n'est qu'un désert immense:  
Un ciel sans atmosphère, une terre sans eau,  
Où de l'être jamais ne brilla le flambeau.  
J'ai vu ses habitants, j'ai vu ses tours antiques:  
Les êtres de ce lieu se nomment lunatiques.  
Déjà plusieurs printemps avaient fui sans re-  
tour,

Depuis que les héros du fortuné séjour  
Avaient vu sillonner le sein de l'onde amère,  
Par les flancs recourbés de l'agile galère.  
Quand, tout-à-coup, la garde, au sommet du  
donjon,

Voit paraître une voile au bord de l'horizon.  
On eut dit un nuage alourdi par la foudre,  
Menaçant la tempête à tout réduire en poudre.  
Mais la garde sait bien que jamais, en ces lieux,  
On ne craint de l'éclair les redoutables feux.  
On se livre à la joie, au bruit de la nouvelle;  
On prépare aussitôt une frêle nacelle,  
Impatient de voir les nouveaux visiteurs.

Le citoyen d'Arras, entouré de flatteurs,  
Ce citoyen fameux dont la langue homicide  
Fit d'un peuple loyal, un peuple régicide,  
Monte tout le premier sur le rapide esquif.  
Après lui vient Marat au front chauve, à l'œil  
vif;

Marat, cet écrivain dont le furieux délire  
Hurle ses chants de mort sur un puissant empire,  
Malheur! trois fois malheur! au sein qui l'a  
perlé!

Mieux eut valu pour lui qu'il n'eût point en-  
fanté!

Le gibet, plus heureux, a porté la victime  
Qui défit ce tyran, cet ouvrier du crime.  
Le troisième est Danton; il ignore là-bas  
Le complot odieux qui hâta son trépas.  
Un essaim de tyrans vient et les accompagne:  
Tous habitants fameux de la triste montagne.  
Suivent les fiers héros des bords du Saint-Lau-  
rent:

Auguste le barbu s'avance en conquérant;  
Monté sur un banc noir de taille fantastique,  
Il porte encor les traits gravés dans la chroni-  
que.

James et le grand Guillaume accompagnent leur  
chef;

Et l'heureux Jean Baptiste, enjonné du méchef  
Qui l'a sitôt conduit aux vallons de la lune,  
Conte à ses compagnons sa récente infortune.  
Tous montent sur la barque; un groupe de zé-  
phirs

Vient gonfler la voile avec leurs doux sou-  
pirs.

Sitôt le frère esquif laboure l'onde amère,  
Laisant à la surface un sillon éphémère.

Le rivage s'enfuit des joyeux voyageurs,  
Et va bientôt se perdre au milieu des vapeurs.

On distingue déjà l'impérieux colosse,  
Non pas sorti des mains des enfants de l'Ecosse:

Ses mats furent jadis habitants des grands bois,  
Que nous peignit si bien l'immortel Charlevoix.

Un illustre architecte inventa sa structure:  
Trois quilles ont garni sa flottante courbure;

Et jamais les autans, de leur souffle orageux,  
N'ont pu faire gémir ses flancs majestueux.

On voit déjà flotter l'étendard d'écarlate;  
Bientôt on reconnaît le héros démocrate.

A l'instant mille cris s'élèvent dans les airs,  
Et les échos lointains répètent sur les mers:

"Vivat! vivat! Michel, ce géant de la gloire!  
Déjà la renommée a gravé sa mémoire,

"En caractères d'or, au temple de l'honneur!  
"Oh! vivat! Louis Michel, ce grand réforma-  
teur!

"Il est digne de nous et digne de Diane,  
"Dont les champs émaillés sont fermés au  
profane."

Tandis que ces accords font retentir les cieux,  
Robespierre, Marat, Danton le va'oureux,  
Escaladent gaïment les flancs de la galère;  
Pendant que Louis-Michel ne sait plus que se  
taire:

"Par quel heureux hasard, mon fidèle vaisseau  
"Est venu labourer cet océan nouveau?

"Que le ciel est serein! Quelle belle nature!  
"Que la mer est paisible et que son onde est  
pure!

"Quelle terre nouvelle apparaît à mes yeux?  
"Quels sont tous ces héros, semblables à des  
dieux?

"Par Bacchus! je connais... non, ce n'est  
qu'un vain songe!

"Quand au sein du néant le trépas nous replon-  
ge,

"C'en est fait pour toujours du fragile mortel:  
"Il dort dans son tombeau d'un sommeil éter-  
nel..."

"Pourtant, c'est bien Auguste; oh! je vois son  
front blême,

"Et sa barbe imposante, et son sourire même...  
"Et ses deux compagnons?... ciel! ce sont  
des amis!

"Non, ce n'est pas un songe! O dieux, soyez  
bénis!"

Tandis que ces pensers envahissent son âme,  
Robespierre joyeux, dont les yeux sont de flam-  
me,

Vient tomber dans ses bras, aussi prompt que  
l'éclair:

"Magnanime héros! dit-il, que je suis fier  
"De presser sur mon cœur ton cœur si démoc-  
rate!

"Oh! pendant bien longtemps la mer me fut  
ingrate!

"Mais enfin, je te vois, tu viens combler mes  
vœux:

"Viens partager ma joie, et bénissons les dieux.  
(A Continuer.)

(A Continuer.)

## LA SESSION.

Comme il l'avait promis, le gouverneur général a terminé la session plus tôt qu'à l'ordinaire; ce qui n'a pas déplu du tout à nos députés dont le plus grand nombre avaient déjà regagné leurs foyers, ayant plus à cœur leur intérêt personnel que celui de leurs constituants. La session n'a duré que trois mois; néanmoins, chose déplorable, plus d'une semaine avant la clôture, la chambre a été déserte, et les intriguants en ont profité pour

pour adopter un bill de divorce que Son Excellence pourtant, n'a pas cru devoir sanctionner et qu'il a réservé au bon plaisir de Sa Majesté. C'est le premier acte de cette nature que nos chambres adoptent; elles ont donné là un triste précédent qui ne tardera guère à se renouveler, car il ne manque pas de gens qui, comme M. McLean, voudront profiter de cette liberté, et que la crainte de la loi a arrêtés jusqu'ici. S'il s'agissait de passer en revue les actes de cette session, il serait facile de prouver que le pays n'a pas lieu de se louer de ses représentants. La chambre qui s'est occupée d'un seul homme n'a pas daigné répondre au cri général poussé contre l'usure, et le bill de l'année dernière est resté ce qu'il était avec toutes ses conséquences désastreuses. Toutes les municipalités du Bas-Canada ont demandé avec instance au gouvernement d'abroger cette loi d'usure qui ruine les pauvres cultivateurs et rien n'a été fait, et les vampires vont continuer leur œuvre destructive. Le gouvernement n'ignore pas ce que peut produire cette loi et les ravages qu'elle a déjà faits dans les campagnes du Haut-Canada surtout, et nul effort n'a été fait pour soulager le peuple, et l'on a préféré accorder à M. McLean la permission de reprendre une autre femme du vivant de la première. Voilà des faits qui n'ont pas besoin de commentaires.

Néanmoins on se console, parce qu'il paraît maintenant certain que Québec va posséder bientôt le siège du gouvernement. C'est une bien faible compensation pour toutes les pertes que nous avons, éprouvées. Cet avantage quelque petit qu'il soit, a failli nous être enlevé par le Conseil Législatif qui a voulu jouer un rôle insolite dans le seul but de créer des embarras et de se donner une importance qu'il n'a réellement pas. Le gouvernement, nous lui devons cet éloge, ne s'est pas laissé intimider par l'attitude menaçante du Conseil Législatif, et il a fini par triompher de cette résistance; il peut maintenant remplir la promesse qu'il a faite de doter Québec du siège du gouvernement pour quatre années, au moins.

#### CORPORATION.

A une réunion spéciale du conseil de ville, les taxes annuelles suivantes recommandées par le rapport du comité de finance ont été imposées.

Sur les banques d'épargne \$400

Sur les Banques, \$800.

Sur les agences de Banque, \$200.

Sur les compagnies d'assurances contre le feu, \$800.

Sur les compagnies d'assurances sur la vie, \$50.

Sur les courtiers, \$40.

Sur chaque marchand en gros, \$40, plus 7½ pour cent sur le loyer de chaque magasin.

Sur les marchands détailliers 7½ pour cent sur le loyer de leurs magasins.

Sur les compagnies du gaze, \$2,000.

Sur les cirques, \$100, plus, \$20, à chaque séance donnée par ces compagnies.

Sur la première table de billard, \$60, pour chaque table additionnelle, \$20.

Il a aussi été résolu que les personnes qui désireraient expédier des émigrants de ce port, vinsent à se pourvoir probablement d'un permis du maire à cet effet.

Trois des anciennes compagnies de pompiers devront être réorganisées, et à chacune d'elles on a voté une somme de \$100.

Une résolution condamnant la requête de M. Glackemeyer a été agréée par 13 contre 9.

Nous l'avons déjà dit, nous savons qu'il faut des taxes, nous nous sommes récriés contre celles qui pourraient porter atteinte au commerce; mais nous aurions jamais cru que nos édiles eussent assez peu de sentiment pour imposer des taxes aussi affreuses sur les banques d'épargne.

Si ces taxes énormes sont devenues aussi nécessaires, au moins aurait-on dû épargner ces nobles institutions, si instructives pour le peuple, et seules capables de lui donner les moyens d'échapper à la misère et aux autres maux qui en sont le cortège.

#### LA GUERRE.

L'Anglo-Saxon nous a apporté des nouvelles d'Europe jusqu'au 27 avril; Le délai de trois jours fixé par l'ultimatum de l'Autriche, est expiré, le 23 et la Sardaigne ayant persisté à garder son attitude, l'Autriche a commencé la campagne. Elle se propose d'envahir le Piémont sur trois points à la fois. Cette conduite de l'Autriche lui a aliéné toutes les puissances, même celles qui avaient quelques sympathies pour elle. Ces corps d'armées s'ébranlent de tous les côtés. L'empereur Napoléon va, dit-on, prendre le commandement général de ses armées; tous ses généraux qui devront l'accompagner, sont nommés. La Russie s'allie avec la France par un traité, et elle fournit quatre corps d'armée pour son contingent. L'Angleterre reste neutre ainsi que la Prusse. La guerre est devenue tout à coup populaire à Paris, et les grands préparatifs de guerre ont excité un enthousiasme extraordinaire. Cette perspective est très rassurante.

#### ACADÉMIE ST.-DENIS.

Nous avons assisté, jeudi dernier à la séance de l'académie St.-Denis, qui a eu lieu au Séminaire à 7 heures P. M.

Nous avons passé une soirée des plus agréables, et nous voudrions que le cadre de notre journal fut plus grand pour donner à nos lecteurs les détails si intéressants de la soirée. Comme nous ne pouvons donner à nos lecteurs que le programme de la veillée, nous rendrons justice aux artistes Messieurs Morel, Gagnon et Paré en les remerciant du plaisir qu'il nous ont procuré, ainsi qu'aux Messieurs du Séminaire et aux membres de l'académie.

Nous avons admiré les productions d'un grand nombre des élèves de toutes les classes, et comme nous ne pouvons pas publier leurs noms, au moins nous signalerons celui dont le travail a le plus impressionné; M. Doherty qui, quoique d'une origine irlandaise, s'est fait remarquer par le beau choix des expressions les plus recherchées et du style le plus pur

## PROGRAMME.

Air de Bande

Discours du Président, L. H. Pâquet.

Rapport du Secrétaire, E. Méthot, académicien.

Promotions aux grades académiques.

Air du Chalet, (Adam.) chanté par M. S. Morel.

LECTURE DE DEVOIRS inscrits dans les cahiers d'honneur.

Musique vocale.—Chœurs des Montagnards.

Dialogue de Lucien.—(Ménippe refuse à Charon le prix du passage de Styx.)—Mercure, Ménippe, Charon, A. Gosselin, W. Couture, J. Bédard, candidats.

Stadaconé, danse sauvage, composée et exécutée par M. Ern. Gagnon,

Scène comique.—La Savantasse et le Sceptique. N. Fortier, A. Le-page, J. Martin, académiciens.

Les Prières, composition française, par N. Laliberté, élève de Rhétorique.

Musique vocale, Nocturne à quatre voix.

LECTURE DE COMPOSITIONS FRANÇAISES ET LATINES inscrites dans les cahiers d'honneur.

Miserere de Trouvère (Verdi) pour violon, piano et harmonium : MM. S. Morel, E. Gagnon et A. Paré.

Remerciement du Président,

Air de Bande.

## LES ALLOPATHES SONT VAINQUEURS.

Les journaux d'Europe nous apprennent que le grand procès entre les Allopathes et les Omeopathes, qui a eu un si grand retentissement dans toute l'Europe, vient de se terminer à l'avantage des premiers. En l'honneur de ce signalé triomphe, 400 médecins, allopathes assistèrent à un banquet splendide, donné à Paris le 29 mars dernier. Cette nouvelle va réjouir le docteur Painchaud, le plus plus allopathe des allopathes de Québec, et qui, on le sait, a combattu jusqu'à l'épuisement pour défendre, apied pied, son

système qui menaçait de s'écrouler devant l'omeopathie. Comme cette nouvelle va le délasser des fatigues qu'il a essuyées pendant le combat, il ne sent déjà plus, nous en sommes sûr les quelques blessures que l'on ne peut éviter quand on combat avec acharnement. Le vieux dogue à terrassée, le barbet; le bon Dr. nous l'avait prédit.

## ERRATA.

Messieurs les Collaborateurs,

Ayez donc la complaisance de corriger les fautes typographiques suivantes, qui se trouvent dans mon épigramme de Louis-Michel.

Deuxième vers, au lieu de *encore*, lisez *encor*; Onzième vers, au lieu de *ennemis*, lisez *ennuis*.

JAMBON.

## UN PENDANT AU PROCÈS ACHILLE vs. NEWMAN.

On se rappelle l'inique sentence rendue en Angleterre contre le Dr. Newman, sur la poursuite de l'apostat Achilli; sentence qui faisait dire au *Times* de Londres :

“ Nous croyons qu'on vient de porter un coup terrible à l'administration de la justice dans ce pays, et que les catholiques romains auront à l'avenir de bonnes raisons d'affirmer qu'il n'y a pas pour eux de justice à attendre, dans les causes de nature à soulever les sentiments protestants (*protestant feeling*) des juges et des jurés.”

On se rappelle encore le mot devenu célèbre de l'écrivain anglais, qui—parlant de ce même procès et commentant ces singulières paroles du président au tribunal, le juge Campbell : “ Dieu merci nous n'avons pas de tribunal de l'Inquisition.”—disait-il : “ Peut-être que les peuples de l'Italie ont à remercier Dieu de n'avoir point de tels juges et de tels jurés.”

Eh! bien, les Etats-Unis viennent de nous donner un second exemple d'une semblable administration de la justice, et la mesure de la valeur des procès par jury.

L'apostat Chiniquy avait, marchant

sur les traces de ses devanciers, poursuivi le Père Brunet pour diffamation de caractère,—c'était un cas tout à fait analogue au Dr. Newman : personne ne croyait cette poursuite sérieuse, et depuis longtemps le plaignant avait suspendu ses procédés; mais voilà que M. Chiniquy, profitant du mouvement protestant, fait récemment en sa faveur, insiste dans sa demande et voilà qu'un jury vient de condamner Le Père Brunet à \$4,625 de dommages-intérêts.

Nous n'avons pas encore de détails précis sur les procédures; nous espérons en recevoir bientôt; mais pour juger de *l'animum* qui a présidé à toute cette affaire et du motif du jugement, il suffit presque de citer les paroles suivantes, extraites d'un article du journal le *Kankakee Democrat* :

“ Que les ennemis de la liberté et des progrès religieux, moraux, intellectuels—les ennemis de la presse, des écoles libres et de la Bible (*Word of God*) qui vivent non seulement aux Illinois et en Canada, mais dans le monde entier, reçoivent une leçon de ce verdict, qu'un honnête et intelligent jury américain a osé rendre, sans se laisser entraîner loin du chemin du devoir par les menaces et les inventions des prêtres et sans se laisser intimider par les menaces d'être goudronnés et emplumés, pour oser accomplir leur devoir.

Nous adressons cette bonne nouvelle à notre ami du *Courrier du Canada* et à notre très honnête correspondant de Québec-Bourbonnais, (*Note du C*: nos lecteurs sauront ce que cela veut dire dans notre prochain numéro.) Les hérétiques et les viles protestants du Comté de Kankakee sont déterminés à soutenir l'intégrité de leurs droits, ne voulant pas recevoir d'autres ordres que ceux de la parole de Dieu, et marchant dans le sentier du devoir, *libres en tout* ce qui peut donner une noble virilité et qui peut aider à reconcilier Dieu avec l'homme, sa créature.”

Aussi ce ne sont point des juges, mais des américains qui décident, c'est comme protestants qu'ils condamnent le P. Brunet à quatre mille piastres de domg.

mages, et cela pour montrer qu'ils sont *libres*, en faveur des *écoles communes*, contre les *prêtres*, et pour prouver que le comté de Kankakee ne veut pas avoir d'autre guide que la *Bible*, interprétée librement par chacun.

Ce jugement du *jury américain*, exerçant la *liberté et le progrès* et montrant qu'il ne se laisse pas mener par les *prêtres*, est un moyen économique de faire à l'apostat sa bourse de prélicant, pour l'achat des consciences, sans toucher au fonds des sociétés bibliques. *Courrier du Canada*.

### ANECDOTES.

Un archevêque de Milan baptisait un enfant du vice-roi ; mais il était si peu accoutumé aux fonctions de son ministère, qu'on voyait l'eau lui dégouter du visage. Il avait devant lui le rituel qu'il récitait mot à mot. A la fin, débarrassé de cette pénible fonction : Ah ! bon Dieu, dit-il en soupirant, qu'il en coûte quand il faut parler en public !

—Un poète, ou un pauvre diable qui se donnait pour tel, avait présenté un sonnet de sa composition au pape Clément VII. Ce pape, en jetant les yeux dessus, aperçut, au second ou troisième vers, une syllabe de moins. Il le fit observer au poète, mais celui-ci, sans se déconcerter, répondit aussitôt : que sa sainteté daigne continuer de lire, elle trouvera quelques vers où il y aura une syllabe de trop, ainsi l'une ira pour l'autre.

—De jeunes seigneurs s'entretenaient des affaires de leurs maisons, et des gages qu'ils donnaient à leurs domestiques et surtout à leurs maîtres d'hôtel. Un d'entre eux dit qu'il donnait cent pistoles au sien ; un autre déclara qu'il en donnait deux cents ; et moi, je renchéris par-dessus vous tous, car je donne quatre mille francs au mien. Cela est exorbitant, dirent les autres, et jamais on a tant donné à un maître d'hôtel. Quelqu'un de la compagnie s'avisait de lui demander : mais le payez-vous ? Oh ! non, dit-il.

—Un marchand, qui avait passé d'Angleterre dans une des îles de l'Amérique,

y acquit une fortune assez considérable ; mais il crut qu'il ne pourrait pas être heureux, s'il ne la partageait avec une femme de mérite : et comme il n'en trouvait dans l'île aucune qui lui convint, il prit le parti d'écrire à un de ses correspondants à Londres, dont il connaissait l'exactitude et la probité.

Comme il n'avait d'autre style que celui du commerce, il écrivit à son ami une lettre, dans laquelle après avoir parlé de plusieurs affaires, il vint à l'article de son mariage. Voici la teneur de cet article. "Item, voyant que j'ai pris la résolution de me marier, et que je ne trouve pas ici un parti convenable pour moi, ne manquez pas de m'envoyer par le premier navire chargé pour cette place, une jeune femme de qualités et de la forme suivantes.

"Quant à la dot, je n'en demande point ; qu'elle soit d'une honnête famille, entre vingt et vingt-cinq ans : d'une taille moyenne et bien proportionnée ; d'un visage agréable ; d'un caractère doux : d'une réputation sans tache ; d'une bonne santé, et d'une constitution assez forte pour supporter le changement de climat, afin de n'être pas obligé d'en chercher une autre par le défaut subit de celle-ci, ce qu'il faut prévenir autant que faire se pourra, vu la grande distance et le danger des mers. Si elle arrive conditionnée comme ci-dessus avec la présent lettre, endossée par vous, ou du moins avec une copie bien attestée, crainte de méprise ou de tromperie, je m'engage à faire honneur à la dite lettre, et à épouser la porteuse à quinze jours de vue. "En foi de quoi j'ai signé celle-ci." Le correspondant de Londres lut et relut cet article extraordinaire, qui traitait la future épouse sur le même pied que les balles de marchandises qu'il devait envoyer à son ami ; il admira la prudente exactitude et le style laconique de cet américain, et il songea à le servir selon son goût. Après plusieurs recherches, il crut avoir trouvé la femme qu'on demandait, dans une demoiselle aimable, mais sans fortune, et qui accepta la proposition.

Elle s'embarqua sur un vaisseau avec les marchandises ; et bien pourvue de certificats en bonne forme, endossés par le correspondant. Elle était comprise dans l'envoi, en ces termes : "Item, une fille de vingt-un an, de la qualité, forme et condition comme par ordre, ainsi qu'il conste par les attestations qu'elle produira." Avant le départ de la demoiselle, le correspondant avait fait partir des lettres d'avis par d'autres vaisseaux, pour informer son ami qu'il lui envoyait, par tel bâtiment, une jeune personne telle qu'il avait demandée. Les lettres d'avis, les marchandises, la demoiselle, tout arriva heureusement au port. Notre Américain se trouva au débarquement, et vit une personne très aimable, et qui l'ayant entendu nommer, lui dit : "Monsieur, j'ai une lettre de change sur vous, j'espère que vous y ferez honneur." Elle lui remit en même temps la lettre de son correspondant, sur le dos de laquelle était écrit : *La porteuse d'icelle est l'épouse que vous m'avez donné ordre de vous envoyer.* "Mademoiselle, dit l'Américain, je n'ai jamais laissé protester mes lettres de change, et je vous jure que je ne m'en céderai point par celle-ci, je me re garderai comme le plus heureux des hommes, si vous me permettez de l'acquiescer." Cette première entrevue fut bientôt suivie des noces ; et ce mariage est devenu un des plus heureux de la colonie.

—Un Normand et un Gascon furent condamnés à être pendus pour des vols. Comme il s'agissait de prononcer leur sentence, le greffier lut d'abord celle du Normand, qui marquait qu'il serait pendu pour avoir volé un sac de clous. Le Gascon en l'entendant, dit : peste soit du maraud ! se faire pendre pour des clous ! Et quand on lut la sienne, qui portait qu'il serait pendu pour avoir volé dix mille écus, il se tourna vers le Normand, et lui dit : sont-ce-là des clous ?

CONDITIONS.—On s'abonne chez Mr. P. Lamoureux, No. 1, rue Buade, en payant 50 cent par six mois et d'avance. Toutes lettres et correspondances doivent être adressées françaises de port, et comme suit : [Pour le Bourru, boîte No. 134, Bureau de Poste.]